

RAPPORT

D'ENQUÊTE

**Enquête publique ayant pour objet les dispositions
du zonage d'assainissement de la commune de Rimogne**

Le commissaire enquêteur
Lionel JUY

le 27 août 2011
[Signature]

I GENERALITES

L'enquête publique a pour objet les dispositions du zonage d'assainissement de la commune de Rimogne située sur le territoire de la Communauté de Communes "Val et Plateau d'Ardenne".

Le projet d'assainissement a été décidé à la suite d'un "Schéma directeur d'assainissement" effectué par le bureau d'études "Iris Conseil Aménagement".

Cette étude, basée sur les données générales (assainissement existant, contraintes liées à l'habitat et au sol), élabore différentes propositions d'assainissement sous la forme de cinq solutions avec pour chacune une estimation de son coût.

Le dossier se conclut par la solution retenue par délibération du Conseil municipal du 19 janvier 2011, optant pour l'assainissement non-collectif de l'ensemble de la commune. Cette solution (A du dossier Iris Conseil) est l'objet de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête se compose :

- de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique,
- des rapports de phase 5 et de phase 6 de "Iris Conseil Aménagement" présentant l'étude technico-économique concernant le réseau d'assainissement avec les scénarios d'assainissement proposés,
- du registre d'enquête publique.

II ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Avant l'enquête

Aussitôt la communication de la décision de ma désignation par le tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur sur le projet d'assainissement de Rimogne, j'ai pris contact le 1er juin avec le secrétariat de la Communauté de Communes "Val et Plateau d'Ardenne" pour mettre au point les modalités de l'enquête.

Au cours d'un entretien téléphonique avec Mme Jacquet, secrétaire de la Communauté de Communes, nous avons décidé que l'enquête publique se déroulerait, comme cela avait été suggéré, du 1er juillet au 1er août 2011 et que les permanences se tiendraient à la mairie de Rimogne les :

- vendredi 1er juillet de 10 h à 12 h,
- mardi 19 juillet de 15 h à 17 h,
- lundi 1er août de 15 h à 17 h.

Par ailleurs le dossier d'enquête devait m'être envoyé à mon domicile. A mon retour d'une courte absence et sans nouvelles du dossier j'ai repris contact le 27 juin avec la Communauté de Communes puis la Mairie de Rimogne. Avec Mme Devie, maire de Rimogne, nous avons alors décidé de nous rencontrer à 9 h, avant la permanence du 1er juillet. Au cours de cet entretien, madame le Maire m'a remis le dossier d'enquête et j'ai appris la forte contestation née dans la commune contre le projet d'assainissement non-collectif.

Cette contestation a notamment pris la forme de la formation d'une Association qui a rassemblé une centaine de personnes lors d'une réunion quelques jours avant l'ouverture de l'enquête.

Information - Publicité

L'avis d'enquête publique a été inséré dans le journal "L'ardennais- L'union" dans son édition du 16 juin. La seconde insertion, précisée pourtant dans l'article 5 de l'arrêté de la Communauté de Communes du 10 juin prescrivant la mise à enquête publique, n'a pas été effectuée.

L'affichage en mairie n'était pas présent le 1er juillet, jour d'ouverture de l'enquête. Informée, Madame le Maire m'a indiqué que cet affichage avait été fait depuis plusieurs jours mais retiré par erreur par l'employé chargé du nettoyage. Il a été rétabli le jour même.

Déroulement de l'enquête

C'est donc dans un climat particulièrement tendu que s'est ouverte l'enquête publique. Dès le début de la première permanence du 1er juillet, une trentaine de personnes s'est présentée à 10 h à la porte de la salle. J'ai d'abord voulu recevoir les intervenants un par un mais devant la présence de nombreuses personnes âgées j'ai laissé entrer pratiquement tout le monde puisque seule la salle était munie de chaises. J'ai bien sûr demandé le silence, ce qui fut le cas. J'ai ainsi pu entendre 27 personnes une par une consignait souvent moi-même, à leur demande, leurs observations dans le registre. Finalement la permanence s'est déroulée sans problème.

Outre la position quasi-unanime – contre l'assainissement non-collectif pour des raisons de coût et de travaux très difficilement réalisables - il y avait beaucoup de demandes pour une réunion publique, des visites chez les particuliers et une prolongation de l'enquête publique. (voir dans ce rapport la partie "analyse des observations").

Après cette permanence, j'ai pris contact par courriel avec M. Huguen pour lui demander quelques conseils pratiques qu'il m'a donnés.

Ayant reçu huit lettres recommandées à mon domicile, j'ai décidé le 13 juillet de me rendre à la mairie pour prendre connaissance des nouvelles observations sur le registre d'enquête. Bien que connaissant déjà le village, j'en ai également fait le tour pour me rendre compte plus précisément de la forme de l'habitat.

A la seconde permanence du 19 juillet après-midi, il y eut de nouveau un nombreux public – 32 personnes reçues – avec toujours à peu près les mêmes observations. Une pétition signée de 331 personnes, attestée par huissier, m'a également été remise.

Avant la dernière permanence, j'ai encore reçu cinq lettres recommandées et mis au point un programme de visites plus détaillées. Celles-ci se sont déroulées le 1er août en début d'après-midi en compagnie de M. Pinnerterre, adjoint chargé du dossier (voir P.V. page 8).

Lors de cette dernière permanence, 35 personnes ont encore été reçues.

Au total, lors de l'enquête, 94 personnes ont été accueillies en permanence, 13 lettres recommandées ont été reçues, 12 lettres et 1 pétition avec 331 signatures ont été déposées et 11 autres observations enregistrées sur le registre d'enquête.

Le registre d'enquête a été clos le 1er août à 17 h par Madame le Maire.

Au final, compte tenu des tensions initiales, le climat s'est plutôt amélioré au fil du mois et l'enquête s'est déroulée dans la meilleure ambiance possible sans aucun incident notable.

Durant l'enquête j'ai eu des contacts téléphoniques pour des informations techniques avec Mesdames Delavie et Lamatteo de l'Agence Rhin-Meuse qui ont participé à des réunions chargées d'élaborer le dossier d'enquête réalisé par "Iris Conseil Aénagement" ainsi qu'avec M. Wilhelm de la Police de l'eau.

III ANALYSE DES OBSERVATIONS

On peut regrouper en quatre thèmes principaux, les observations découlant de l'organisation et du déroulement de l'enquête.

Information

PUBLICITÉ. Il y a eu une déficience certaine illustrée par une seule insertion de l'avis d'enquête dans la presse et l'absence de l'affichage en mairie le premier jour de l'enquête, même si ce dernier fut rétabli très rapidement.

DEMANDE DE REUNION PUBLIQUE. Ce fut une demande exprimée le premier jour de l'enquête par de nombreuses personnes s'estimant peu informées, la réunion tenue par Véolia quelque temps auparavant étant jugée beaucoup trop vague. Compte tenu du climat d'alors j'ai estimé que cette réunion ne pourrait rien donner de concret.

De nombreuses personnes ont regretté qu'aucune réunion d'information n'est précédée la décision du Conseil municipal. Pour ce dernier, la procédure (étude suivie de la décision puis de l'enquête publique) a été respectée, Mme le Maire précisant par ailleurs qu'elle envisage par la suite de petites réunions privées par secteur pour une explication détaillée à chacun. Pour ma part, je pense que l'information aurait probablement dû être faite plus en amont du projet.

DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENQUETE. Une demande également exprimée le premier jour de l'enquête. Compte tenu, dès la seconde

permanence, du nombre de personnes reçues et des observations faites se rejoignant toutes, elle n'était vraiment pas utile. Tous les sujets ont été abordés.

Problèmes techniques.

Ce fut bien sûr l'un des principaux thèmes abordés dans les observations du public. Pour nombre des habitants, la configuration de l'habitat (maisons accolées sur des dizaines de mètres, pas ou peu de terrain, obligation de détruire des équipements) rend certains travaux pour l'assainissement individuel très difficiles pour ne pas dire parfois impossibles.

Effectivement, le rapport technique l'évoque lui-même : seules 21 % des habitations n'ont aucune contrainte et 8 % ont des contraintes faibles alors que 16 % ont des contraintes très fortes et 46 % des contraintes fortes sans compter les 70 habitations (sur 532) dont les contraintes sont non visibles car les parcelles sont inaccessibles. Cela représente de grosses difficultés pour près des trois-quarts des logements de la commune.

Il y a de gros problèmes notamment dans toute la grande rue principale et dans quelques autres endroits adjacents à cette rue où l'habitat est très groupé avec très peu ou pas de terrain.

Lors de la visite (voir PV de la visite dans ce dossier), M. Pinnerre, adjoint chargé du projet, a certes évoqué la possibilité de travailler par îlots en regroupant des logements. La municipalité est de plus prête à mettre à disposition des particuliers certaines parcelles de ses terrains (trottoirs par exemple) dans les cas difficiles mais le projet adopté n'en fait pas du tout état.

Problèmes financiers.

Liés aux problèmes techniques cités précédemment (travaux difficiles donc coûteux), ils sont le plus gros souci exprimé dans les observations du registre d'enquête. Nombreux sont en effet concernés les personnes âgées, les retraités sans grandes ressources et les nouveaux propriétaires déjà souvent fortement endettés. Pour certains, ces problèmes risquent de s'avérer insurmontables (prêts impossibles).

Le problème financier est d'autant plus aigu et inquiétant qu'il est impossible de chiffrer le coût, même approximatif, revenant au propriétaire dans l'assainissement non-collectif. Non seulement ce coût varie selon les difficultés techniques (par ailleurs très difficiles à évaluer) mais même sur des situations précises il reste bien trop vague.

La seule étude précise que j'ai pu consulter concernait ainsi une maison de la place du Gros caillou. Faite par Véolia à la demande du propriétaire pour une mise en vente, l'étude, avec plan des travaux, estimait finalement le coût de ces travaux entre 4 000 et 10 000 euros ! Impossible de se faire une idée de ses possibilités de financement avec une fourchette aussi large !

Certes la Municipalité se promet d'étudier les financements au cas par cas avec une aide pour les plus difficiles. Mais il n'y a aucune évocation de cette possibilité dans le projet et c'est là aussi bien trop vague.

L'assainissement collectif.

Au final le débat s'est naturellement focalisé entre assainissement non-collectif ou assainissement collectif. Face à la grande majorité des observations enregistrées dans le registre d'enquête, les arguments avancés pour renoncer à l'assainissement collectif sont de plusieurs ordres :

- **UN FORT ENDETTEMENT DE LA COMMUNE.** L'endettement sera certes conséquent mais il est fort possible de découper les travaux sur une période longue comme le préconisent l'agence Rhin-Meuse et la Police de l'eau qui évoquent la possibilité d'étaler les travaux sur dix ans avec un coût donc plus facile à digérer.
- **UNE HAUSSE IMPORTANTE DU PRIX DE L'EAU.** C'est indiscutablement l'argument le plus fort car la hausse peut être énorme mais là aussi le chiffrage est aléatoire. Sachant aussi que toute hausse incite beaucoup plus à l'économie.
- **L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF EST RECOMMANDÉ POUR LES COMMUNES RURALES.** Le Grenelle de l'environnement indique essentiellement que l'assainissement non-collectif est adapté aux logements individuels en zones d'habitat "dispersé". Or à Rimogne plus de la moitié de l'habitat est "groupé" et même très fortement dans certains secteurs, à côté il est vrai de nombreuses habitations plus récentes ou isolées qui ne posent aucun problème en assainissement individuel. Rien n'empêche donc des solutions intermédiaires mixtes qui n'ont, à mon avis, pas été assez explorées.
- **INCERTITUDE DU TERRAIN** (galleries des anciennes ardoisières). Ce problème purement technique n'est pas évoqué dans le dossier technico-économique et risque de se poser de la même façon dans certains groupes d'habitations quel que soit le mode d'assainissement.

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE

Le 1er août à 14 h, je me suis rendu, en compagnie de M. Pinneterre, adjoint chargé du dossier, 40 place Adam visiter un logement appartenant à M. Jean Magne, présent également.

Ce logement composé d'un 1er étage et d'un rez-de-chaussée ne possède ni terrain, ni dépendance. Le propriétaire a précisé qu'une évacuation d'eau était en place mais que le logement n'a jamais eu d'assainissement.

Au cours de la discussion, M. Pinneterre a reconnu que techniquement l'assainissement individuel était très difficile. Il a évoqué la possibilité, déjà réfléchie par la Municipalité, de céder du terrain de la commune, sur le trottoir notamment, dans ces cas particuliers. Il a aussi souligné que la réunion de plusieurs maisons pour réaliser un assainissement en commun par blocs devait être envisagé dans certains secteurs. Sous réserve que cela soit techniquement et juridiquement réalisables.

Nous avons poursuivi la visite par un tour complet du village.

Le commissaire enquêteur

Lionel JUY

Le 22 août 2011
Juy

En annexe (en dépôt chez le maître d'ouvrage) :

- le registre d'enquête avec 13 lettres recommandées reçues, 12 lettres déposées et une pétition de 331 signatures.

Le Commissaire enquêteur
Lionel JUY

AVIS MOTIVÉ

Compte tenu :

- du déficit d'information du public que ce soit légalement (avis d'enquête dans la presse et affichage en mairie) ou pour expliquer précisément le projet en amont,
- des problèmes sociaux que le projet induit notamment en raison des incidences financières sur les particuliers avec l'impossibilité de chiffrer le prix de revient même approximativement, les coûts risquant d'être dans certains cas insurmontables et influant inévitablement sur les travaux,
- que le projet propose l'assainissement non-collectif en totalité sur la commune, ce qui est techniquement impossible comme le reconnaît le maître d'ouvrage en évoquant la nécessité de certains regroupements de pâtés de maisons,
- du manque d'étude approfondie, associant notamment les services de l'état, sur les solutions intermédiaires mixant assainissement collectif et assainissement non-collectif (les solutions B et D du dossier technique, qui ont d'ailleurs été écartées, le proposaient mais trop succinctement) ou encore des possibilités de regroupement avec des communes voisines,
- que la dualité collectif – non-collectif semble nettement plus appropriée à la configuration de la commune mêlant habitat fortement groupé et habitat dispersé,

L'AVIS sur le projet présenté des dispositions du zonage d'assainissement de la commune de Rimogne est **DÉFAVORABLE**

Le Commissaire enquêteur
Lionel JUY

*Le 27 août 2011
LJUY*